

Bonjour,
Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE BOIVRE-LA-VALLEE situé sur la commune de BOIVRE LA VALLEE.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret relatif aux marchés publics.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Crème chocolat (70 pour la cantine de Montreuil-Bonnin + 70 pour la cantine de Benassay DLC pour consommation le 08/10) 140Unité(s) (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2019
- Produit n°2 Escalope de dinde (70 petites escalopes (70 g) pour la cantine de Benassay et 70 petites escalopes (70 g) pour la cantine de Montreuil-Bonnin DLC pour consommation le 08/10) 140Unité(s) (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2019
- Produit n°3 Fromage blanc sucré (100 pour la cantine de La Chapelle-Montreuil + 70 pour la cantine de Montreuil-Bonnin + 70 pour la cantine de Benassay DLC pour consommation le 10/10) 240Unité(s) (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2019
- Produit n°4 Paupiette de veau (70 petites paupiettes (70 g) pour la cantine de Benassay et 70 petites paupiettes (70 g) pour la cantine de Montreuil-Bonnin DLC pour consommation le 08/10) 140Unité(s) (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2019
- Produit n°5 Sauté de boeuf (4,5 kg en morceaux pour 70 maternelles pour la cantine de Montreuil-Bonnin et 4 kg en morceaux pour 70 maternelles pour la cantine de Benassay DLC pour consommation le 7/10) 8,5Kg (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2019
- Produit n°6 Sauté de poulet (sauté en morceaux (100 portions enfants primaire) pour la cantine de La Chapelle-Montreuil DLC pour consommation le 10/10) 6Kg (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2019
- Produit n°7 Yaourt aromatisé (100 pour la cantine de La Chapelle-Montreuil + 70 pour la cantine de Montreuil-Bonnin DLC pour consommation le 7/10) 170Unité(s) (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2019

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Cantine de Benassay : 05.49.58.05.17 / 6 place de la Mairie / Livraison de 8h30 à 11h30 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi / Mme Canot Cantine La Chapelle-Montreuil : 06.24.65.85.53 / place de la Mairie à l'arrière de l'école / Livraison de 8h30 à 11h30 Lundi, Mardi,

Jeudi et Vendredi / Mme Elias Cantine de Montreuil-Bonnin : 06.82.74.79.21 / rue de l'étang du Roy rdc salle des fêtes /
Livraison de 8h30 à 11h30 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi / Mme Riquet

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du Décret relatif aux marchés publics.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0) – 60%
- Prix (*) – 30%
- Qualité du produit (fraicheur) (*) – 10%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE BOIVRE-LA-VALLEE
- Rodolphe GUYONNEAU
- 2 PL DE LA MAIRIE
- 86470 BOIVRE LA VALLEE
- Responsable des achats : Dany Dubernard
- Téléphone : 05 49 57 87 04
- Courriel : communication@boivrelavallee.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif compétent : Poitiers